QU'EST-CE QUE **LE PPI ?**

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait notamment sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques de l'ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS **PAR CE PPI ?**

Le PPI nucléaire est défini sur un territoire délimité autour de la centrale nucléaire du Tricastin. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone et vous bénéficiez à ce titre de la mise à disposition d'iode stable.

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser l'ensemble des PPI.

Pour les centrales nucléaires, le rayon du PPI a été étendu de 10 km à 20 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

COMMENT VOUS TENIR **INFORMÉS LOCALEMENT ?**

Préfecture de la Drôme
Tél. 04 75 79 28 00
www.drome.gouv.fr - @Prefet26 - @Prefet26

Centrale nucléaire EDF du Tricastin
Tél. 04 80 48 80 00
www.edf.fr - www.edf.fr/tricastin - @EDFTricastin

Division régionale de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
de Lyon
Tél. 04 26 68 60 00
www.asnr.fr

Portail interministériel des risques majeurs - www.risques.gouv.fr
Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
Plan communal de sauvegarde (PCS) consultable en mairie
Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de votre commune

Commission locale d'information - CLIGEET de la centrale nucléaire du Tricastin
Tél. 04 75 79 81 53
https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/environnement/le-nucleaire/

OÙ TROUVER **CETTE PLAQUETTE ?**

Ce document est disponible sur les sites internet de la préfecture, de la centrale nucléaire du Tricastin, de l'ASNR, des mairies situées dans le périmètre du PPI et de la CLIGEET.

PRÉFET
DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

EDF

CENTRALE NUCLÉAIRE DU TRICASTIN
CS 40009
26131 Saint-Paul-Trois-Châteaux Cedex

©EDF - Robert FAHL - Xavier POPY - mcomm

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

EDF

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU TRICASTIN

VOUS ÊTES CONCERNÉS



DOCUMENT À CONSERVER

Vous habitez dans une commune appartenant au Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Tricastin.

La centrale nucléaire du Tricastin est située au carrefour de quatre départements (Drôme, Ardèche, Gard, Vaucluse) et de trois grandes régions économiques (Auvergne - Rhône-Alpes, Provence - Alpes -Côte d'Azur, Occitanie). Elle emploie plus de 2 000 salariés, EDF et entreprises extérieures. La centrale est composée de quatre unités de production d'électricité, d'une puissance de 900 MWe chacune.

Cette plaquette vous informe de la conduite à tenir à la demande des pouvoirs publics, en cas d'accident nucléaire. Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Soyez acteur de votre protection.

QU'EST-CE QU'UN **ACCIDENT NUCLÉAIRE ?**

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement.
En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

> l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive,
> la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaitre quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics, qui vous sont présentés dans cette plaquette.

COMMENT VOUS PRÉPARER À L'ALERTE NUCLÉAIRE ?

Vous travaillez ou résidez dans la zone PPI autour de la centrale nucléaire du Tricastin. Vous devez vous préparer en cas d'alerte nucléaire. Pour cela :

> Rangez dans un même lieu, sec et à l'abri des enfants :
- la boîte de comprimés d'iode (à disposition gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile),
- cette plaquette d'information,

> Listez les objets et documents à prévoir en cas d'évacuation (smartphone chargé et son chargeur, radio à piles et piles de rechange, vêtements de rechange, trousse de toilette, médicaments, papiers (identité, sécurité sociale...), moyens de paiement, nourriture sèche et eau en bouteille...),

> Identifiez votre position au sein des périmètres sur la carte ci-contre ou, pour plus de précision, dans le PPI consultable en mairie. Si vous vous situez dans le périmètre d'évacuation « immédiate » (en jaune sur la carte), renseignez-vous auprès de la mairie ou de la préfecture pour connaître le centre d'accueil et de regroupement attaché à votre domicile ou au lieu de scolarité de vos enfants.



POSOLOGIE
(iodure de potassium 65 mg)

> ADULTES / Homme et femme - femme enceinte - enfant + 12 ans
= 2 comprimés

> ENFANTS / de 3 à 12 ans
= 1 comprimé

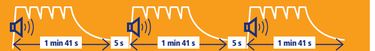
> NOURRISSON / jusqu'à 36 mois
= 1/2 comprimé (1/4 au 1er mois de vie)

Le comprimé d'iode peut être avalé ou dissout dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

EN CAS D'ACCIDENT
PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

> Elle diffusera **3 signaux sonores prolongés et modulés** d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»

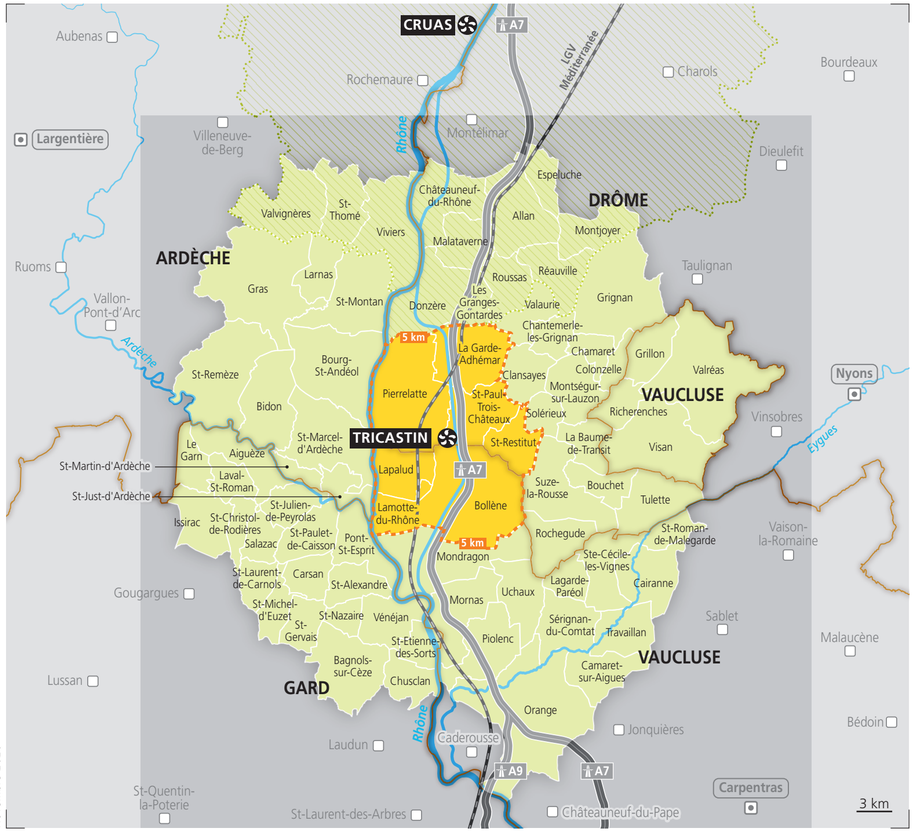
PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION (France 3 Auvergne - Rhône-Alpes ou PACA, ICI Drôme-Ardèche FM103.8 ou ICI Vaucluse FM100.4)
ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

PAR DES VÉHICULES D'ALERTE

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

> La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
> Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU TRICASTIN



Novembre 2020

Centrale nucléaire de production d'électricité EDF

Périmètre de mise à l'abri «réflexe» : vous serez alertés par les sirènes et/ou recevrez un appel automatique sur le téléphone de votre domicile. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.

Périmètre d'évacuation «immédiate», sur ordre du préfet uniquement.

Périmètre PPI 0 - 20 km

Typologie des villes

Sous-préfecture — Commune

Nombre de communes intégrées dans le rayon de

	Ardèche	Drôme	Gard	Vaucluse	TOTAL
0 – 5 km	0	4	0	3	**7**
0 – 20 km	12	26	19	19	**76**

PPI 20 km du CNPE Cruas

Population communale

(au 1er janvier 2015 - Source Insee)

0 – 5 km : **43 799 habitants**
0 – 20 km : **208 030 habitants**

DÈS L'ALERTE, METTEZ-VOUS À L'ABRI

Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation

Allumez la télévision, écoutez la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

N'encombrez pas le réseau téléphonique

SUR ORDRE DU PRÉFET, ÉVACUEZ

Si la situation l'exige, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

> Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.

> Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.

> Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clé.

> Emmenez vos animaux domestiques.

À l'école, vos enfants seront conduits dans les **centres d'accueil et de regroupement.**
Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

> Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.

> Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.

> Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

SUR ORDRE DU PRÉFET, INGÉREZ DE L'IODE

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

> Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la **posologie** précisée sur la boîte et rappelée ci-contre.
L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.